

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 11 JUIN 2010 à 20 heures

Date de Convocation : 1 juin 2010	Nombre de Membres en exercice : 15
Date d’Affichage : 1 juin 2010	Nombre de présents : 13
	Nombre de votants : 15

L’an deux mil dix, le vendredi 11 juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Étaient présents : François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Anne PERDU, Bernard CORDELETTE, Didier LEMEE, Emmanuel FONTAINE, Marie-Jeanne BAILLEUX, Yann MARTIN, Suzanne GERON, Françoise ARMANI, Avelino GOMES, Carine KOWALSKI, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : M. Maurice BOITELLE par M. Jean FLAMANT
M. Christophe GOSSEAU par Mme Françoise ARMANI

Il est procédé à l’élection d’une secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Mme Françoise ARMANI, à l’unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 9 avril 2010.
- 2) Location terrain Place de la Gare.
- 3) Point sur les coupes de bois.
- 4) Projets de la CCVA
- 5) Droit de chasse.
- 6) Don Club de football d'Amigny-Rouy.
- 7) Questions diverses.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2010.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2010.

Monsieur Bernard CORDELETTE, soulève le problème du trottoir de l'école évoqué par Madame Carine KOWALSKI lors du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire répond que ce sujet sera traité lors du Conseil d'Ecole le 29 juin 2010, où il sera présent ainsi que les Commissions Travaux et Scolaire, qui seront convoquées.

Aucune autre remarque et/ou observation n’ayant été faites, il est procédé à l’approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à l’UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

2/ LOCATION TERRAIN PLACE DE LA GARE .

Un administré sollicite la commune pour la location du terrain situé à côté des ateliers municipaux afin de créer une entreprise de façonnage de bois de chauffage.

Comme prévu lors du Conseil Municipal du 9 avril, Monsieur le Maire a confirmé sa demande à cette personne, l'a invité à la réunion du Conseil Municipal afin qu'elle nous apporte des précisions.

Cette dernière s'est présentée et nous a fait part de sa décision de ne pas maintenir sa demande.

BONNE NOTE EST PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

3/ POINT SUR LES COUPES DE BOIS 2010.

<u>Coupes de bois</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Nombre de coupes	99	87
Nombre de stères	1659,5	784
Montant de la recette	9747 €	4704 €

Un habitant a sollicité un complément d'information concernant l'incitation à renoncer à exercer le droit d'affouage pour ceux qui ont bénéficié de volumes très importants cette année.

Les disparités de lots ont pour origine un marquage supplémentaire par l'ONF à qui il a été demandé d'éviter cette situation à l'avenir.

Il est proposé de limiter les lots à 30 stères.

Cette solution ne peut être envisagée compte-tenu du programme de gestion de la forêt communale.

4/ PROJETS DE LA C.C.V.A.

→ C.E.I.R. (Conseil Energétique Intercommunal Rural sur le Département de l'Aisne).

LES OBJECTIFS D'UN C.E.I.R.

- 1. Sensibiliser les élus des communes rurales** au thème de la maîtrise de l'énergie pour une meilleure gestion du patrimoine communal.
- 2. Réfléchir sur la maîtrise de l'énergie au niveau intercommunal**, échanges et propositions en commun.

Une étude sur les bâtiments communaux, les bâtiments scolaires (dont les frais de chauffage sont énormes), et sur l'éclairage public va être réalisée et ensuite des propositions seront faites.

→ PROJET DE TERRITOIRE C.C.V.A.

TROIS AXES :

- *CADRE DE VIE* :

Réhabilitation d'anciennes fermes ou autres structures abandonnées.

- *COMMUNICATION*

Internet haut débit à améliorer, une meilleure réception pour les portables, etc...

- *TOURISME*

Promotionner le tourisme sur le Val de l'Ailette. Créer des structures d'accueil qui n'existent pas.

Aider les investisseurs à faire des gîtes, des chambres d'hôtes, des campings.

Des Réunions publiques sont organisées :

Mardi 15 juin 2010 à Bichancourt et Mardi 22 juin 2010 à Folembay, salles des fêtes à 19 H 30

M. le Maire incite fortement les élus à assister à ces réunions qui permettent d'avoir connaissance des démarches et projets de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette (CCVA).

→ **OPAH - (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).**

Démarche visant à supprimer l'habitat indigne, réhabiliter les bâtiments et préconiser des travaux d'isolation dans le cadre des économies d'énergie.

Des solutions seront proposées ; avec des aides supplémentaires adaptées et plus rapides à obtenir dans le cadre de cette opération.

→ **SPANC - (Service public d'Assainissement non collectif).**

Contrôle pour l'usager de Barisis-aux-Bois :

- Respect de la réglementation ANC en attendant le collectif
- Accepter les visites de contrôle
- Régler la redevance

L'ANC ne doit pas :

- porter atteinte à la salubrité publique, à la santé publique,
- engendrer des nuisances olfactives,
- présenter des risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles,
- porter atteinte à la qualité du milieu récepteur,
- porter atteinte à la sécurité des personnes.

L'implantation d'un ANC est interdite à moins de 35 mètres d'un captage déclaré d'eau destinée à la consommation humaine

Monsieur le Maire propose, au nom de la municipalité ; d'adresser une lettre à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et à Noréade pour manifester le mécontentement des élus, répondre aux questions que se posent tous les habitants sur le devenir et l'aboutissement de l'assainissement collectif pour Barisis-aux-Bois.

L'avis de tous les conseillers municipaux est demandé.

Ces derniers proposent :

- une réunion avec les habitants pour expliquer les inquiétudes du Conseil Municipal,
- faire signer une pétition.
-

Date est prise, la réunion se tiendra :

Mercredi 30 juin 2010 à 19 h 30 salle de la Mairie.

5/ DROIT DE CHASSE.

Rappel des Critères :

- 1- Nombre de chasseurs adhérents à l'Association domiciliés à BARISIS-AUX-BOIS,
- 2- Adhésion à la Fédération des Chasseurs de l'Aisne,
- 3- Montant de l'offre financière,
- 4- Participation à la vie associative de la commune,
- 5- Autres mesures évaluables proposées par l'Association (animations, protection de l'environnement, etc...)
- 6- Actions pédagogiques envisagées par l' Association

La majorité du Conseil Municipal déplore qu'il y ait deux associations de chasse dans un petit village comme le nôtre.

Une majorité des Conseillers, après un tour de table, déclare vouloir reconduire la convention actuelle avec l'association des Chasseurs de Barisis et de modifier la convention de bail par un avenant.

Effectivement, l'association actuelle respecte en tous points les critères.

La parole est donnée au public dans laquelle des représentants des deux associations de chasse sont présents.

Après un long débat, aucun argument ne permet de départager les deux associations.

La chasse restant un sport de loisir et de détente, il n'est pas du ressort des élus de régler leurs désaccords.

Mme Marie-Jeanne BAILLEUX et M. Yann MARTIN préconisent une adjudication et une augmentation de la redevance.

M. le Maire répond qu'il n'est pas question d'augmenter le droit de chasse communal qui est déjà supérieur à la moyenne.

Par ailleurs, ce loisir est à la disposition des citoyens qui ne sont pas propriétaires de terres.

Les élus n'ont pas à profiter d'une telle situation pour enrichir les finances de la commune.

Aucun consensus n'étant possible, M. le Maire met aux voix la reconduction du bail actuel avec un avenant au profit de l'association des Chasseurs de Barisis.

APPROUVÉ à la majorité des MEMBRES PRÉSENTS :

10 POUR

5 CONTRE :

**Mme M-Jeanne BAILLEUX, M. Bernard CORDELETTE, M. Emmanuel FONTAINE,
Mme Carine KOWALSKI, M. Yann MARTIN**

Madame M-Jeanne BAILLEUX précise que se priver d'une adjudication ouverte aux chasseurs extérieurs pénalise l'ensemble des habitants.

Monsieur Emmanuel FONTAINE explique que la tacite reconduction engage la prochaine équipe municipale.

Madame Carine KOWALSKI: "Je suis ni pour l'une, ni pour l'autre, je me prononce pour une adjudication ouverte".

M. MARTIN souhaiterait faire un nouveau bail avec des dates fermes plutôt qu'une tacite reconduction.

6/ DON CLUB DE FOOTBALL D'AMIGNY-ROUY.

En remerciement du prêt du terrain de football, l'équipe d'Amigny-Rouy a fait un don de 300 € à la municipalité de Barisis-aux-Bois.

Monsieur le Maire propose que cette somme soit affectée au compte du C.C.A.S.

APPROUVÉ à la majorité des MEMBRES PRÉSENTS

7/ QUESTIONS DIVERSES.

- PANNEAU ENTREE DE BARISIS-AUX-BOIS EN ARRIVANT DE VERNEUIL-SOUS-COUCY. :
Il reste un courrier à faire au Conseil Général, qui sera remis au Préfet pour un avis du Conseil d'Etat.

- PANNEAU ENTREE DE BARISIS-AUX-BOIS EN VENANT DU ROND D'ORLEANS :
Ce panneau semble desceller et est de travers depuis quelques jours.
Il ne faudrait pas attendre qu'il disparaisse lui aussi.
Le nécessaire sera fait la semaine prochaine.

- TRANCHEE AU BAS DE LA RUE DU MOUTIER :

Cette dernière est présente sur la route depuis plusieurs semaines.
Quand sera-t-elle rebouchée car avec la pluie, elle est de plus en plus profonde?
C'est NOREADE qui doit venir finir les travaux.
Un rappel a été effectué par le secrétariat de Mairie.
L'intervention est prévue mais non planifiée.

- MUR DANGEREUX RUE DU BON PUIT :

Ce dernier menace de s'écrouler alors qu'il y a des enfants qui font du vélo
Un morceau est déjà tombé, les gravats ont été rassemblés par un habitant depuis février 2010 et le propriétaire ne fait rien.
Il est demandé à Monsieur le Maire de prendre un arrêté de péril imminent.
M. le Maire ne veut pas en arriver à cette extrémité mais préfère adresser, en premier lieu, une lettre au propriétaire.

- CABINET MEDICAL :

Suite à une nouvelle information du Conseil de l'Ordre des Médecins, un accord de tous les médecins exerçant sur Barisis-Aux-Bois est nécessaire.
A ce jour, tous les médecins ont signé sauf un.
M. le Maire suit de près ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.
Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,

Maurice BOITELLE,

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,

Yann MARTIN,

Suzanne GERNON,

Françoise ARMANI,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI